

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX ET DÉMARCHES PRÉPARATOIRES À LA CONSTRUCTION
D'UN AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, DES
BESOINS DE L'ÉQUIPE DE PROJET ET DES TRAVAUX
PRÉPARATOIRES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à amorcer les travaux et les démarches en vue de la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et de ses infrastructures connexes pour la tenue d'activités de glace et d'événements majeurs.

2. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en gestion de projet, en géotechnique, en environnement, en gestion de construction, en arpentage, en intégration urbaine, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en scénographie, en audiovisuel, en numérique, en multimédia, en acoustique ainsi que d'experts spécialisés dans tous les domaines de la construction pour supporter et/ou fournir des avis aux professionnels et en toute autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers de demandes de subvention, les négociations et ententes concernant la quote-part de l'agglomération ou toute autre démarche auprès des autorités gouvernementales, l'inventaire et le diagnostic d'état des infrastructures, la géotechnique, les procédures judiciaires, les vérifications financières, et peuvent également impliquer tout autre service requis pour la planification, le développement ou la réalisation du projet, y incluant la gestion des communications.

3. Le projet comprend des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage, de construction, de démolition, d'aménagement intérieur, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de transports ainsi que d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre l'acquisition d'immeubles, de

servitudes, l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé nécessaires à sa réalisation.

4. Le projet nécessite l'embauche et l'installation physique et matérielle d'une équipe de gestion de projet, de conception et de réalisation de projet représentant la ville. L'équipe de projet est constituée d'un directeur de projet, de toute autre personne morale ou physique responsable du projet, d'une équipe professionnelle et technique ainsi que de tout le personnel de support requis. L'installation de l'équipe peut comprendre la location de locaux et les frais relatifs à son aménagement, l'acquisition de mobilier, l'acquisition d'équipements informatiques, de logiciels ainsi que tout équipement, fourniture ou matériel requis pour les besoins de l'équipe.

5. Le projet nécessite le financement des coûts de déplacement et d'hébergement de l'équipe de projet afin de procéder à un balisage ainsi qu'à la visite d'installations comparables, des fournisseurs de matériaux et des promoteurs d'activités pour l'atteinte des objectifs du projet et la détermination des besoins requis pour les activités de glace et en matière de spectacles d'envergures et d'événements publics ou corporatifs majeurs.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux, des services professionnels et techniques et des autres dépenses décrits aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 s'élève à 56 947 000 \$.

TOTAL : 56 947 000 \$

Annexe préparée le 7 septembre 2011 par
Louis Pageau, ingénieur
Service de la gestion des immeubles
et révisée le 2 mai 2012 par :

Martin Lacombe, ing.
Adjoint au directeur du projet
Ingénierie et contrôle des coûts
Amphithéâtre multifonctionnel de Québec